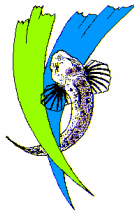




Partout où la nature
a besoin de nous



APRA « le Chabot »



Conférence de Presse du 3 Janvier à Saverdun

Depuis plus de 4 années maintenant nos associations « **le Chabot** » de **Protection des Rivières Ariégeoises** et **France Nature Environnement Midi-Pyrénées**, rejointes par le **Comité Ecologique Ariégeois**, ont engagé un long bras de fer contre la prolifération des gravières en Basse Ariège.

Par son jugement du 19 décembre 2013 le Tribunal Administratif de Toulouse donne raison aux associations et annule purement et simplement la modification du Schéma Départemental des Carrière d'Ariège, prise par le Préfet Valette de l'époque, qui prétendait autoriser ce désastre environnemental et social, cette boulimie consumériste irréversible de graves « nobles » et de bonnes terres agricoles.

C'est une très bonne nouvelle et nous nous en réjouissons tous.

Le Préfet qui a accordé les autorisations récentes doit mesurer la portée de la décision et en tirer toutes les conséquences. Telles un jeu de dominos, les autorisations de création ou d'extension de gravières prises en application de ces modifications sont aujourd'hui entachées d'irrégularité.

Nous avons devant nous :

- 1 - des autorisations juridiquement très fragiles, qui en cascade devraient être annulées. Mais ce n'est pas encore fait et le poids du lobby des carriers est grand. Son pouvoir de séduction face aux décideurs est à la mesure de ses appétits financiers.
- 2 - un nouveau schéma départemental révisé qui devrait être présenté à l'enquête publique très vite, certainement en ce début d'année.

Nous ne pourrons accepter qu'il reconduise les mêmes erreurs que le précédent schéma. D'autant que tout au long de son élaboration et dans toutes les phases de concertation, chacune des parties, administrations, associations, chambres consulaires, élus, à l'exception évidemment des représentants des carriers, s'est accordée à améliorer les orientations pour qu'il soit :

- * **basé sur une évaluation neutre et objective des besoins,**
- * **économe d'une ressource noble et non renouvelable,**
- * **équilibré et économe dans sa gestion de l'espace,**
- * **diversifié et novateur dans les sources de matériaux,**
- * **durable et raisonnée,**
- * **soucieux de la protection des nappes phréatiques et de la ressource en eau.**

C'est cet esprit du nouveau schéma départemental des carrières que nous allons maintenant défendre et préserver.

Pour autant, nos actions auprès du Tribunal Administratif à l'encontre de chacune des autorisations délivrées par le Préfet Valette perdurent et se trouvent aujourd'hui renforcées par cette décision. Nous examinons d'autre part maintenant la possibilité de demander réparation à l'administration et d'engager la responsabilité du Préfet pour les préjudices subis par les associations de protection de l'environnement, au regard des autorisations illégalement délivrées depuis 2009, et en réparation aux atteintes environnementales graves et irréversibles que cette modification jugée illégale a permis sur tout ce secteur de la Basse Ariège,

Contrairement à tout ce qui nous a été seriné, il est aujourd'hui possible de revenir en arrière, il est possible de revenir définitivement sur les autorisations illégalement accordées. Il est possible de préserver ces espaces agricoles de qualité. Il est possible de revenir vers une gestion économe des matériaux nobles et non renouvelables que sont les graves alluvionnaires, il est possible de changer l'allure de la carte de la Basse Ariège que les gravières allaient lui donner. Même un Préfet peut se tromper.

Une nouvelle chance est donnée à ce territoire de Basse Ariège pour peu que l'on cristallise les acquis que nous avons su collectivement intégrer au projet du nouveau SDC09.

Restons mobilisés et militants, l'enquête publique qui ne saurait tarder à s'ouvrir devra être l'occasion de l'affirmer.

C'est ce bon message que nous voulons délivrer pour cette nouvelle année.

